



# Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70  
Email [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch)

## **Constitution d'une servitude pour une ligne souterraine en faveur de BKW Energie SA**

L'arrêté du Conseil communal du 19 juin 2023, portant sur la constitution d'une servitude sur la parcelle No 121, appartenant à la Bourgeoisie de Monible, pour le passage d'une ligne électrique enterrée en faveur de BKW Energie SA, aux conditions fixées dans le contrat, comprenant notamment le versement d'une indemnité unique de CHF 5'115.40 a été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 9 août 2023.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, à la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8 (art. 116, alinéa 3 de la loi sur les communes). A qualité pour former recours quiconque est particulièrement atteint par la décision et a un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification (art. 64 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives LPJA). La partie recourante peut se faire représenter par son représentant légal ou un avocat dûment légitimée (art. 15 LPJA)

Souboz, le 16 août 2023

Conseil communal